Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie
Toulouse

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Haute-Garonne

Rectorat
DPE5
Division du Personnel Enseignant
DAFPEN
Délégation Académique à la Formation des Personnels de l'Education Nationale

Affaire suivie par
Marie Sentagne
Marion Bellet-Delile
Référence
IP/u/courrier candidature cappei 19-20_1erdegre.docx
Téléphone
05.36.25.83.76
Courriel
dafpen1degre@ac-toulouse.fr
dpe5@ac-toulouse.fr
poleash31@ac-toulouse.fr

Adresse postale :
CS 87703
31077 Toulouse
Cedex 4

Adresse physique :
12, rue Mondran
31400 Toulouse

Toulouse, le 22 février 2019

La directrice académique des services de l'éducation nationale de la Haute-Garonne

à

Mesdames et messieurs les instituteur-rice-s et professeur-e-s des écoles du département de la Haute-Garonne

s/c de mesdames et messieurs les inspecteur-rice-s de l'éducation nationale

Objet : Appel à candidatures pour la formation CAPPEI 2019-2020 - Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive

Référence : décret n°2017-169 du 10 février 2017- JO du 12 février 2017 ;
BOEN n°7 du 16 février 2017 ;
arrêtés du 10 février 2017 portant organisation de l'examen pour l'obtention du CAPPEI et organisation de la formation professionnelle spécialisée ;
circulaire 2017-026 du 14 février 2017 parue au BOEN n°7 du 16 février 2017.

Site à consulter : http://eduscol.education.fr
Les enseignants du premier degré sont appelés à exercer leurs fonctions dans les écoles, dans les établissements scolaires, dans les établissements et services accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie et à contribuer à la mission de prévention des difficultés d'apprentissage et d'adaptation de l'enseignement.
Afin de permettre aux enseignants de développer des compétences professionnelles spécifiques, une **formation certificative** dénommée **CAPPEI** est proposée aux enseignants des premier et second degrés.

La formation au CAPPEI se déroulera sur 300 heures, réparties sur 12 semaines, durant une année scolaire. Cette formation modulaire se décompose en un tronc commun auquel s'ajoutent des modules d'approfondissement et de professionnalisation dans l'emploi.

Les personnels intéressés sont invités à compléter la **fiche de candidature,** dont le modèle est joint en annexe, et à l'adresser à leur **inspecteur-rice de circonscription** au plus tard le **20 mars 2019**.

Ce dernier émettra un avis circonstancié sur la candidature puis la transmettra **par courrier électronique** à dafpen1erdegre@ac-toulouse.fr **et par voie postale**, à l'adresse suivante :

Rectorat de l'académie de Toulouse - DAFPEN
CS 87703 - 31077 Toulouse cedex 4

La date limite de réception de ce courrier à la DAFPEN est fixée au 29 mars 2019.

J'attire votre attention sur le fait que les candidatures incomplètes ne seront pas examinées.
Il est rappelé que la spécificité de ces formations est incompatible avec l'exercice du temps partiel.

Par ailleurs, les enseignants retenus, étant dans l'obligation de participer au **mouvement**, devront candidater prioritairement sur les postes en ULIS, en Unités d'enseignement des établissements médicosociaux, en milieu pénitentiaire, en SEGPA ou en EREA. Les vœux correspondants devront être formulés en liste 1.

Les enseignants seront informés, après la commission de choix, des candidatures retenues.
Les enseignants retenus participeront à une première semaine de formation prévue sur la deuxième quinzaine du mois de juin 2019 à l'ESPE de Toulouse.

Je me permets d'insister sur l'importance de la diffusion de cette information le plus rapidement possible auprès des personnels concernés, par tous les moyens mis à votre disposition (affichage, distribution individuelle, transfert de courriel…).

Les services de la DAFPEN et de l'ASH 31 restent à votre disposition pour toute question relative à cette certification.

Je vous remercie de votre attention et vous prie de croire, mesdames, messieurs, en l'assurance de ma considération distinguée.

Elisabeth Laporte

PJ : - Annexe 1 : fiche de candidature CAPPEI (à adresser à l'IEN avant **le 20 mars 2019 délai de rigueur** pour avis circonstancié avant transmission à la DAFPEN pour le 29 mars 2019).